

Adresse postale : le village – 82110 SAINTE JULIETTE

Tél. 05 63 94 67 21 – Fax 05 63 94 71 74

Messagerie : mairie-sainte.juliette@info82.com - Site internet : www.sainte-juliette.fr

Ouverture du secrétariat :

Mardi : 9 h – 12 h

Vendredi : 9 h – 12 h et 13 h – 17 h

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°4 /2009 DU 18 MAI 2009

PRESENTS :

Agnès Palmié - Claude Gibert - Chantal Fioretti - Pascal Albiac - Frantz Ley - Claudie Jean - Ludovic Kerjouan - Pascal Terrat – Roland Lacombe

ABSENTS : Jean-Louis Fioretti avec procuration à A. Palmié - Eric Bach avec procuration à C. Gibert.

PUBLIC : Mme Bonnemaïson, M. et Mme Léo Roeten, + 2 autres personnes.

Madame le Maire accueille le conseil municipal et le public et donne lecture de l'ordre du jour.

PROJET DE CARRIERE

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'enquête publique a eu lieu à Bouloc du 14 avril au 14 mai et que, conformément au règlement de l'enquête, chacune des communes limitrophes (Bouloc, Belvèze, Lauzerte, Ste Juliette, Valprionde, Lebreil, Ste Croix) doit délibérer avant le 29 mai. Elle rappelle qu'elle a pris connaissance du dossier d'enquête et assisté aux réunions d'information, qu'elle a fait part de ses observations par écrit¹ au commissaire enquêteur et que chaque conseiller en a reçu copie.

Du fait des longues discussions dans les réunions précédentes, dont celle du 18/09/08 à laquelle avaient été invités en vain M. le Maire de Bouloc et le président de l'association anti-carrière L. Roeten, chaque conseiller est maintenant parfaitement informé et on peut procéder immédiatement au vote. Mme le Maire remet aux conseillers 1 bulletin «pour», 1 bulletin «contre», 1 bulletin blanc. Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant :

Votants : 11 - Bulletins blancs : 3 - Exprimés : 8 - Résultat : 5 voix POUR – 3 voix CONTRE.

A l'issue du vote, le public quitte la salle.

Nota – La commune de Bouloc a voté contre la carrière Rup² mais pour l'extension de la carrière Laffont³

SITUATION F. BERRA

Cet agent est notoirement sous-employé car nous n'avons pas de travail à l'intérieur à faire en hiver ou par mauvais temps. Il avait donc été étudié la possibilité de réduire de 10 % les heures de l'agent concerné. La commune de Bouloc étant revenue sur l'accord signé au Centre de Gestion, Mme le Maire propose au conseil municipal d'appliquer la réduction permise par la loi, soit 10 % de 14 h hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} juin 2009.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OUTILLAGE COMMUNAL

A la demande de la mairie, F. Berra a fait l'inventaire du matériel communal mis à sa disposition. Après contrôle, il s'avère qu'il manque la tronçonneuse achetée en 2003 à Castel Motoculture et il est convenu de faire les recherches nécessaires.

Il lui sera rappelé que les outils et les matériels appartenant à la commune doivent revenir chaque soir dans l'atelier communal et y rester.

¹ Voir pièce n° 1 consultable en mairie

² Conseil municipal de Bouloc du 30/04/2009 : 10 présents, 2 abstentions = 8 exprimés, 6 contre la carrière Rup et 2 pour.

³ Conseil municipal de Bouloc du 17/03/2009 : 11 présents, 3 abstentions = 8 exprimés, 6 pour l'extension Laffont et 2 contre. Surface Osagra après extension : 58 ha (43 existants + 15 ha nouveaux). Production prévue : passer de 240.000 t/an à 420.000 t/an. Cette carrière est située sur une autre commune (Belvèze), exploite une veine calcaire différente et elle est beaucoup plus éloignée du village de Bouloc.

AUGMENTATION DES LOYERS

Claudie Jean informe le conseil que les loyers peuvent légalement augmenter de 2.24 % à compter du 1^{er} juin. Afin de ne pas pénaliser les locataires dans la période actuelle, il est décidé à l'unanimité d'appliquer pour cette année la moitié de la hausse, soit 1,12 %. Mme Jean est chargée de l'application.

DECISION MODIFICATIVE

La durée d'amortissement des fonds de concours étant de 3 ans et non de 5 ans, il convient de prendre une décision modificative pour changement du montant à budgéter. Adopté à l'unanimité.

CHANGEMENT STATUT CDC

Il convient de modifier les statuts de la communauté de communes pour qu'une association puisse recevoir une subvention à la fois des communes et de la communauté de communes (par exemple Association Ecole de musique : les communes lui versent 60 € par élève majeur et par an et la C.D.C. va lui verser 4.100 € en 2009). Adopté à l'unanimité.

ACHAT TERRAIN CRANSAC

Le bornage du terrain du village a eu lieu avec le géomètre M. Cottignies, en présence de M. Cransac, M. Fioretti Jean-Louis, et de la commune représentée par Mme Palmié et M. Gibert Claude. Sur les 3.000 m² de la parcelle, M. Cransac conserve une surface d'environ 400 m² sous la maison de Mme Galan. L'emprise de la voie communale sera également défalquée de la surface totale. La surface définitive reste à calculer par le géomètre (environ 2.500 m²). Ce terrain sera aménagé en partie de façon à améliorer la circulation et la sécurité des usagers au carrefour, et comprendra une aire de stationnement. Adopté à l'unanimité.

ESPACE PROPLETE

La famille de Pierrot Flourens a accepté de vendre à la mairie l'angle du terrain (surface bornée le même jour que le terrain Cransac) à Tuillié où se trouvent déjà les poubelles. Cet espace sera aménagé de façon plus fonctionnelle et plus facile à nettoyer. Adopté à l'unanimité.

PANNEAUX FIN 30

Un panneau de limitation de vitesse à 30 km a été implanté aux 2 entrées du hameau de Guitard. Roland Lacombe fait remarquer à juste titre qu'il manque les panneaux de fin de limitation de vitesse et le nécessaire sera fait pour les commander.

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Frantz Ley présente au conseil une maquette d'autocollants reprenant le logo Ste Juliette. Le conseil se prononce pour le format 12 cm, qui pourrait être revendu au prix unitaire de 1 €. Ludovic Kerjouan suggère d'ajouter sous le logo l'adresse du site internet de la commune, ce qui est adopté.

Mme Palmié présente au conseil la maquette de la plaquette touristique qu'elle a réalisée. Les modifications demandées par les uns et les autres seront prises en compte avant impression par l'imprimerie Rapidocolor.

TRAVAUX DE FINITION

Compte tenu des visites que nous attendons en septembre, le conseil municipal décide à l'unanimité de commander d'urgence à José Gary la finition des abords des logements communaux, selon les devis fournis :

- 2283.60 € HT pour la partie terrasse, murs et escalier
- 959.80 € HT pour la partie assainissement (demandes du SATESE suite au dernier contrôle).

TOUR DE GARDE POUR LE 7 JUIN

Pour les élections européennes, le conseil décide des permanences à raison de 3 équipes de 3 personnes (Frantz Ley sera absent ce jour-là et Ludovic remplacera l'un ou l'autre selon les besoins et ses disponibilités).

- le matin de 8 h à 12 h : Agnès Palmié – Roland Lacombe – Pascal Terrat
- de 12 h à 15 h : Eric Bach – Pascal Albiac – Jean-Louis Fioretti
- de 15 h à 18 h : Claude Gibert – Chantal Fioretti – Claudie Jean

-

La séance est levée.

P.S. Le compte rendu du syndicat des transports (mini-car) n'a pas eu le temps d'être présenté et il est joint à ce compte rendu.